

**Signature de la convention de coordination entre police municipale du Mée-sur-Seine et police nationale**

Monsieur le Maire,

Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique,

Monsieur le responsable de la police municipale du Mée-sur-Seine,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs les chefs de service et agents de la police nationale,

Mesdames et messieurs les chefs et agents de la police municipale du Mée-sur-Seine,

Mesdames et messieurs,

C'est avec plaisir que je m'exprime devant vous pour honorer le partenariat entre les polices municipales du Mée-sur-Seine et les forces de sécurité de l'Etat.

Les efforts réciproques en matière de sécurité et la ont apporté des résultats très probants et tout à fait encourageants, qui tiennent à l'excellence des relations qu'entretiennent la police municipale et la police nationale.

Ces résultats, sur lesquels je reviendrai, tiennent à la coopération effective entre la police municipale et la police nationale, menée dans le cadre d'une première convention signée le 22 août 2000 et complétée par un avenant du 7 septembre 2004 sur l'armement de la police municipale (*repris à l'article 14 de la convention de ce 4 juin 2018*).

Le sujet de l'équipement de vos policiers, Monsieur le Maire, est au cœur de vos préoccupations eu égard au diagnostic local de sécurité, ce que vous avez désiré faire apparaître dans la présente convention (*article 20*).

La convention que nous signons aujourd'hui s'inscrit donc dans le prolongement d'une coopération de longue date dont l'efficacité n'est plus à démontrer et dont les manifestations sont multiples tant au niveau du partage des moyens que des informations.

Nos chefs de poste s'appellent quotidiennement pour échanger des éléments d'ambiance, car nous savons à quel point le partage d'information est crucial dans la lutte contre la délinquance.

Toutes les semaines, des opérations communes sont organisées entre nos forces. Tous les mois, police municipale et police nationale se réunissent avec les bailleurs et les représentants des quartiers afin d'échanger des renseignements et des informations opérationnelles, ainsi que pour recueillir les doléances des habitants.

La collaboration des effectifs du Commissariat de Melun et de la police municipale du Mée-sur-Seine s'exprime également à travers les procédures judiciaires d'envergure montées contre les trafiquants de drogue locaux. Fin 2017 des coups de feu étaient tirés devant le square des sorbiers, et les habitants se sont retrouvés menacés de représailles s'ils aidaient à résoudre cette affaire. Dès lors une opération était montée, mobilisant l'ensemble des services de Police nationale et de police municipale du secteur. Les surveillances ont permis de mettre en évidence un trafic florissant et une appropriation des parties communes au détriment des riverains.

Grâce au travail minutieusement coordonné des enquêteurs et des effectifs de terrains, l'organisation du réseau a été analysée, les lieux de stockages trouvés. Au final un important stock de drogue, des armes et du liquide ont été retrouvés, et l'intégralité des protagonistes du trafic condamnés à de la prison ferme avec mandat de dépôt.

C'est ce genre de réussite qui doit nous motiver à poursuivre et renforcer notre collaboration. Dans la lutte contre la délinquance et la préservation de l'Etat de droit, l'alliance de toutes les forces est indispensable. C'est pourquoi je signe avec monsieur le Maire cette convention qui donnera une nouvelle dynamique aux actions de sécurité de proximité au bénéfice des habitants du Mée-sur-Seine et dans l'esprit de la police de sécurité au quotidien que le gouvernement entend promouvoir.

Je vous remercie